

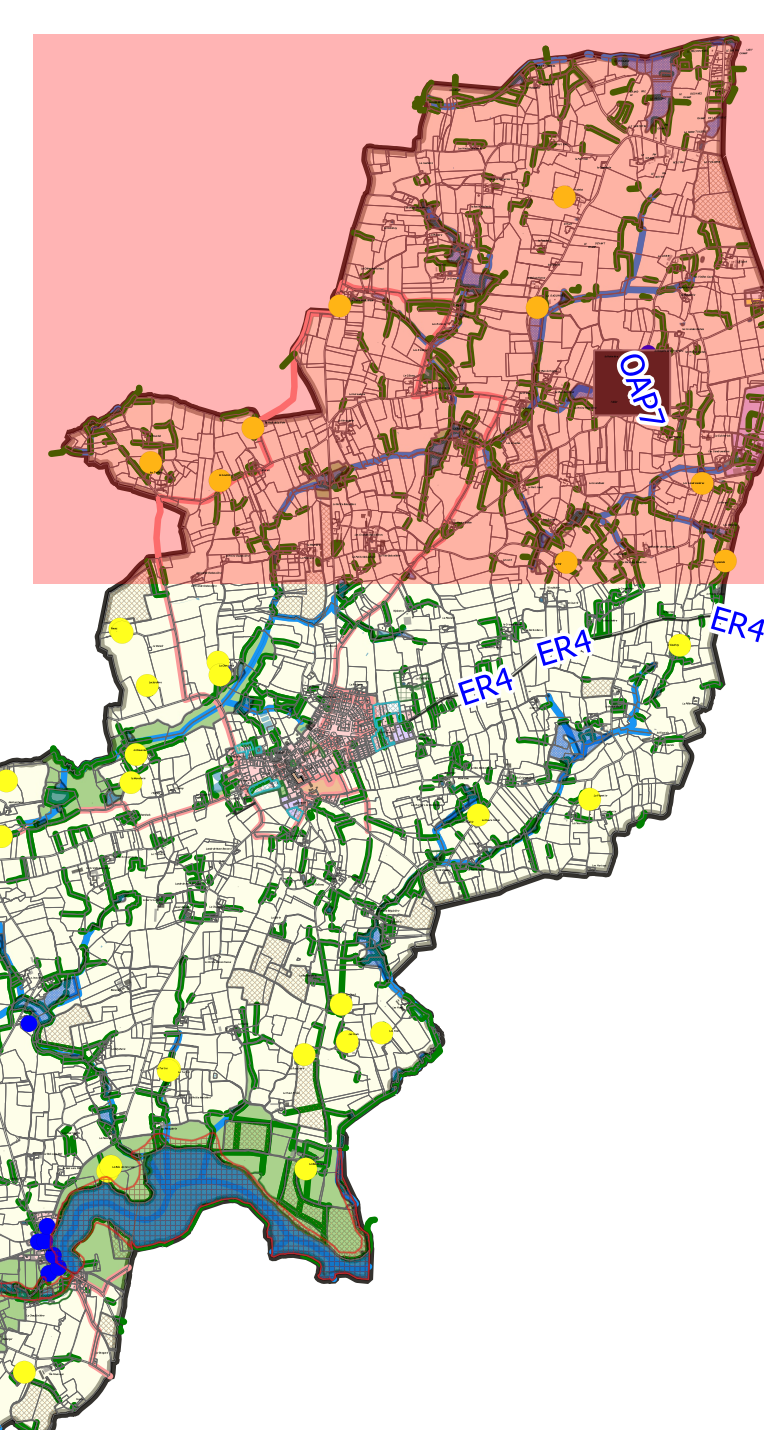
Département de l'Ille-et-Vilaine
Commune de DOMALAIN

PLAN LOCAL D'URBANISME

4.2.2- REGLEMENT GRAPHIQUE
Territoire - Nord
Echelle : 1/7000ème

APPROBATION

Vu pour être annexé à la délibération n°
en date du 13 février 2023
approuvant le projet de Plan Local d'Urbanisme de
la commune de Domalain.



Légende
PLU
Zonage
UE - Zone urbaine mixte
UA - Zone urbaine d'activités
UL - Zone urbaine d'équipements
1AUE - Zone à urbaniser mixte
1AUA - Zone à urbaniser d'activités
2AUE - Zone à urbaniser à long terme mixte
A - Zone agricole
Ah - Zones agricoles constructibles logements - Aha - Zone constructible d'activités
N - Zone naturelle
NL - Zone naturelle constructible de loisirs
Prescriptions complémentaires
Espace boisé classé
Emplacement réservé
Elément de paysage, jardin à préserver
Secteur soumis au risque d'inondation
Bois, élément de continuité écologique
Identification des constructions
Patrimoine bâti
16 - Bâtiment agricole susceptible de changer de destination
Autres prescriptions
Front bâti à préserver
Voies et chemins à conserver
Règles d'implantation des constructions par rapport aux voies
Eléments de continuité écologique, trame bleue
Eléments de continuité écologique, trame verte
Informations complémentaires
Site archéologique
Zone humides - Espaces et milieux à préserver

Document réalisé par :

